

Dans certaines régions du pays, les services postaux n'ont pas été améliorés depuis 50 ans. Dans ma propre ville de Saint-Jean, dont la population a plus que doublé au cours de 20 dernières années, nous avons pour desservir une population de 100,000 âmes, les mêmes services postaux que nous avions pour en desservir 50,000. Voilà quelques-uns des problèmes que le ministre pourrait envisager au lieu de menacer les syndicats. Il devrait consulter son collègue le ministre du Travail; il devrait en réalité se présenter aux négociations et suivre les conseils de son collègue pour tenter d'aplanir les difficultés, car c'est la seule façon d'y parvenir.

Le ministre a mentionné la désignation d'une tierce partie pour s'occuper du différend. J'espère qu'il apportera des précisions sur ce point et qu'il nous laissera savoir exactement qui sera cette tierce partie, qui participera aux discussions.

Il s'agit d'une question si grave que nous nous sentons obligés de signaler à la Chambre. Nous estimons essentiels à la population du Canada les services postaux du pays et, à mon avis, l'interruption du service résultera de l'intransigeance et de la provocation du ministre des Postes.

**L'hon. M. Hees:** Monsieur le président, j'éprouve le plus grand respect envers le ministre des Postes qui fut mon prédécesseur comme président de la Bourse de Montréal et qui s'est acquitté de ses fonctions de façon si compétente.

**M. Baldwin:** Il aurait dû rester là.

**L'hon. M. Hees:** Il est doué d'une foule d'aptitudes remarquables, mais il n'a malheureusement pas celle de régler les problèmes de relations ouvrières. Il n'est pas à blâmer, car, tout comme l'ancien ministre du Travail, M. Nicholson, le ministre des Postes n'a reçu aucune formation au sein même du monde ouvrier. Il a reçu sa formation sur les bancs de l'école ou au sein d'une conseil d'administration. Ce genre d'enseignement ne prépare personne à comprendre les besoins et les aspirations des ouvriers ni leur façon d'envisager les choses. Quiconque n'a pas grandi parmi les ouvriers ne sait comment aborder le point le plus important des négociations syndicales, soit de rencontrer les travailleurs, de converser avec eux de façon amicale et d'égal à égal, d'être regardé par eux comme un ami et non comme un supérieur qui descend d'un échelon plus élevé de la hiérarchie

sociale. Il doit jouir de la confiance des ouvriers, parce qu'il a toujours été de leur côté. Je dis au ministre qu'à mon avis, même s'il n'a rien à y faire, il n'est pas en mesure de s'occuper des pourparlers syndicaux en cours.

Au cours des quelques dernières années, nous avons eu de bons ministres du Travail, notamment mon ancien collègue, l'honorable Michael Starr, de même que le ministre actuel du Travail. Pourquoi sont-ils bons? Parce qu'ils viennent d'un milieu ouvrier et qu'ils savent parler aux ouvriers qui ont confiance en eux. Ils n'étaient déjà que des simples ouvriers. C'est pourquoi Michael Starr a réussi en qualité de ministre du Travail et il en est de même du ministre actuel du Travail. Je suis heureux de pouvoir le signaler.

Je soutiens que pour régler un désaccord tel que celui des Postes il faut quelqu'un qui jouisse de la confiance des postiers, qui puisse discuter avec eux en égal et parler leur langage. Si le ministre des Postes continue de négocier comme il le fait—ce n'est pas sa faute, il ne connaît pas d'autre attitude—comme un éléphant dans les porcelaines, nous aurons une grève difficile et prolongée des employés des Postes canadiennes.

J'exhorte le ministre à agir pour mettre fin à ce que je considère un différend ouvrier très grave, dont les sérieuses répercussions se feront longtemps sentir au pays, si nous n'y apportons pas une solution sensée d'ici peu. Je le presse de confier ces négociations délicates au ministre du Travail qui peut, je crois, en arriver rapidement et judicieusement à une solution juste, équitable et satisfaisante tant pour le gouvernement que pour les postiers. Ainsi, les communications postales fonctionneront de façon normale, satisfaisante et ininterrompue.

**M. le président:** Afin que la Chambre puisse passer à l'étude des mesures d'initiative parlementaire, je quitte maintenant le fauteuil.

## MOTION D'AJOURNEMENT

### SUJET DES QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** Il est de mon devoir, conformément à l'article 40 du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment